



Conseil Municipal
Procès-Verbal
séance du 11 février 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 05 février 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice,

PRESENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Sylvain DAO-LÉNA, Françoise PAQUET, Mickaël BUCCI, Jean-Emile MOUTTE, Fabrice KOWALCZYK, Michel GRASSI, Joseph Ernest CHARLET, Yoann QUEVAL

REPRESENTES : Jean-Pierre CLAEYMAN représenté par Françoise PAQUET, Philippe GOSSART représenté par Dominique BUCCI ALBERTO

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Emile MOUTTE

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Emile MOUTTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2020
Vote 11 pour

Comptabilité Finances

Madame le maire explique que la commune a trois budgets : budget général, budget de l'eau et du camping.

Le budget du camping sera maintenu encore cette année, puis il sera arrêté vu que cette structure est maintenant en DSP.

Elle explique ensuite ce que sont les restes à réaliser : ce sont des sommes récupérées sur des programmes votés en 2020 et qu'on reporte sur 2021, afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget .

Il faut sélectionner ces restes à réaliser (R.A.R).

Aucun RAR sur le budget du camping .

Budget Général :

Madame le Maire fait les propositions suivantes :

En dépenses :

- ❖ La somme de 1 800,00 € sur l'opération 101 – Ecole de l'Auche

Il s'agit des travaux de peintures prévues suite à un dégât des eaux qui pourraient être effectuées pendant les vacances de février.

Il est précisé que cela fuit toujours et qu'il n'est pas judicieux de refaire à ce jour la peinture .

Malgré des travaux de nettoyage de chenaux, cela continue à fuir. Il faudrait refaire la dépassée de toit et l'augmenter. Ce travail pourrait être fait par un employé communal.

Il faut demander un devis .

Il faudra prévoir un programme plus important pour l'école. Il est prévu de faire une visite l'école afin de recenser tous les travaux à faire.

- ❖ La somme de 6 000,00 € sur l'opération 118 – Aménagement zone de la Pignée (honoraires géomètre)
- ❖ La somme de 3 500,00 € sur l'opération 121 – Création d'une patinoire (achat patins)
- ❖ La somme de 8 300,00 € sur l'opération 125 – Eglise (honoraires architecte pour le programme de travaux restauration du chœur de l'Eglise)
- ❖ La somme de 2 288,00 € sur l'opération 126 – réhabilitation de la salle polyvalente (problème de chauffage constaté , il faudrait augmenter le nombre de radiateur)
- ❖ La somme de 112 860,00 € sur l'opération 133 – Bâtiment des services techniques
- ❖ La somme de 1000,00 € sur l'opération 65– Mobiliers Matériels (logiciel JVS)
- ❖ La somme de 1 500,00 € sur l'opération 66 – Nouveau chargeur , Matériel Transport divers (entretien du chargeur)
- ❖ La somme de 74 400,00 € sur l'opération 80 – Forêt (Programme route de Bois Foran)
- ❖ La somme de 68 000,00 € sur l'opération 81 – Acquisition de terrains (achat du terrain Court Payen)
- ❖ La somme de 5 000,00 € sur l'opération 85 – Bâtiment accueil des Ribes / Télésiège (achat de matériel)

Il faut demander à l'ancien gérant d'enlever les cubis de graisse, détartre les deux machines à laver vider le bac à graisse, changer la vitre et rendre un four micro-onde

- ❖ La somme de 118 800,00 € sur l'opération 87 – Voirie (peu de subvention sur ce programme)

Madame le maire précise les éléments suivants :

On peut en début d'année avant le vote du budget régler des dépenses de fonctionnement mais pas sur les dépenses d'investissement , d'où le vote de restes à réaliser.

Un budget doit s'équilibrer en dépenses et recettes.

En recettes :

- ❖ La somme de 62 218,00 € sur l'opération 116 – Aménagement du village
- ❖ La somme de 30 000,00 € sur l'opération 125 – Eglise
- ❖ La somme de 76 000,00 € sur l'opération 133 – Bâtiment des services techniques
- ❖ La somme de 33 000,00 € sur l'opération 134 – Ouverture de milieux

- ❖ La somme de 74 220,00 € sur l'opération 80 – Forêt
- ❖ La somme de 62 000,00 € sur l'opération 81 – Acquisition de terrains
- ❖ La somme de 200 000,00 € sur l'opération 87 – Voirie

Adoption des restes à réaliser du Budget de l'eau

En dépenses :

- ❖ La somme de 101 520,00 € sur l'opération 10006 – Amélioration du Rendement AEP

En recettes :

- ❖ La somme de 21 372,00 € sur l'opération 10006 – Amélioration du Rendement AEP
- ❖ La somme de 72 200,00 € sur l'opération 10007 – Amélioration du Rendement AEP
2^{ème} Tranche

Vote 11 pour

Autorisation à liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le Maire expose que , jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Elle propose :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif

Chapitre -libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + CR)	Montant autorisé avant le vote du budget
20- Immobilisations incorporelles	7000,00 €	1750,00
204- Subventions d'équipements versés	31 000,00 € 384 900,99 €	7 750,00 € 96 225,25 €
21- Immobilisations corporelles		
Total des dépenses d'équipements	422 900,99 €	105 725,25 €

Vote 11 Pour

Tarifs droits d'accès à la patinoire municipale

Madame le Maire rappelle les tarifs en vigueur d'accès à la patinoire municipale.

Elle explique que plusieurs clubs sportifs hauts-alpins ont sollicité la commune pour louer ladite structure pour des entraînements.

Elle propose par conséquent, d'ajouter un tarif de 80,00 € de l'heure pour des clubs sportifs ou particuliers souhaitant privatiser la patinoire.

DROIT D'ACCES A LA PATINOIRE	PRIX PAR PERSONNE
Ice'pass (patins non inclus)	4,00 €
Location de patins	3,00 €
Accès patinoire (patins inclus)	7,00 €
Collectivité vacation de 2h00 (patins non inclus)	2,00 €
Location de patins à la saison	30,00 €
Carte accès patinoire à la saison (patins inclus)	60,00 €
Hoqueyraptors (saison)	35,00 €
DROIT D'ACCES A LA PATINOIRE	PRIX A L'HEURE
Privatisation de la patinoire par un club sportif ou un privé	80,00 €

Vote 11 Pour

Marché Public

Travaux de Réfection de la route forestière de Bois Foran - Attribution du Marché

La commune a reçu 3 offres et a demandé une négociation. Les prix ont été revu à la baisse. Les critères de sélection des offres étaient les suivants : 60 % prix, 40 % technique.

La commission d'appel d'offres a proposé après l'analyse des plis, d'attribuer le marché à l'offre la moins disante.

L'offre de l'entreprise SAS Edmond POLDER, domiciliée 05300 Lazer a été sélectionnée, pour un montant de 48 752,00 € HT.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'entériner ce choix.

La commune surveillera l'entreprise lors de l'exécution des travaux.

Attribution du marché de Travaux de Réfection de la route forestière de Bois Foran à l'entreprise POLDER

Vote 11 pour

Divers

Glissement du Pas de l'ours - Autorisation au Maire à signer la convention de remise en état et procédure de déclassement

Madame le Maire fait un compte rendu sur la réunion avec le Département.

Ce dernier a proposé à la commune une convention pour fixer les modalités de la remise en état, suite aux travaux de la route du pas de l'ours et du déclassement de la route départementale, depuis le Pont du Moulin jusqu'au Pont de l'Usine.

Les propositions faites par cet organisme ne convenaient pas étant jugées pas assez importantes, il y a donc eu négociation et une nouvelle convention a été élaborée.

Il est précisé que certains travaux se feront dès la fonte des neiges.

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle convention :

Pont Bailey (accès à la zone artisanale)

Remise en état des bandes de roulement du platelage via une soulte, évaluée à 15 000 €.

Zone ludique

Un nivellement et un regazonnement sont prévus à l'automne 2021, assumés par le Département.

Entrées du glissement (ex RD 947)

Le Département assumera un réaménagement plus qualitatif et esthétique aux deux entrées du glissement.

Boulevard des Ribes

Aménagements de sécurité pour lesquels le Département s'est engagé à contribuer. Une soulte correspondant à l'acquisition et à la mise en place de feux asservis à la vitesse est évaluée à 25000,00 €.

Pont Bailey sur le Lombard et section entre le pont et la limite de l'agglomération au pont de l'Usine (déclassement en voie communale)

L'ouvrage Bailey comme la section de route (ancienne RD 947) seront déclassés dans le domaine communal.

Le Département réalisera les travaux selon les préconisations de l'Inspection Détaillée Périodique de l'ouvrage (avant le déclassement). Le Département réalisera les travaux de la chaussée et notamment un revêtement neuf.

Section entre le Pont du Moulin et Pont Bailey sur le Lombard (déclassement en voie communale)

Le terrain bordant le tronçon de RD 947 prévu d'être déclassé, est destiné à recevoir l'ancien téléski de Chabataron.

Le Département s'engage à verser la soulte, évaluée à 26 000 €.

Pont de la microcentrale

L'ouvrage est remis à la Commune en l'état.

Piste le long du Guil (depuis la microcentrale)

Cette piste a été revêtue pour les besoins du chantier et n'a pas été remise à l'état existant, en accord avec la commune.

Les travaux de revêtement se sont faits avec des accords amiables avec les propriétaires, mais n'ont pas fait l'objet de formalisation par le Département. Elle est remise en l'état à la commune qui devra se rapprocher des propriétaires pour de nouveaux accords.

Parking de l'espace ludique

Le Département s'engage à réaliser des travaux sur la base d'une reprise en bicouche de l'ensemble du parking et de l'accès depuis la RD 947.

Voie camping

Les travaux 2021 prévoient le retrait du pont provisoire et de ses rampes d'accès, la remise en état des lieux utilisés pour les besoins du chantier (zone de stockage), la création d'un cheminement doux en parallèle, la revégétalisation des abords, voire le nivellement le cas échéant.

Voie communale entre le pont Bailey et le torrent de Peynin

Le Département s'engage à verser le montant des réparations dans le cadre d'une soulte, évaluée à 15 000 € .

Cheminement doux

Le Département remet à la commune en l'état (technique et administratif) la route provisoire.

Les travaux réalisés ont permis de préfigurer la future voie verte .

Foncier

Le tronçon de route départementale comprise entre le pont du Moulin et la sortie de l'agglomération en direction du glissement (à hauteur du pont de la microcentrale) sera déclassé en voie communale. Une convention spécifique formalisera ce déclassement dans la voirie communale.

Le Département s'engage à verser une soulte d'un montant de 81 000 €, permettant la remise en état des différents éléments cités ci-dessus, ainsi que la fin de l'aménagement du boulevard des Ribes.

Autorisation au Maire à signer la convention avec le Département

Vote 11 Pour

Délégations de pouvoir consenties au Maire

La préfecture demande de retirer la délibération D-2020-35 prise en date du 26 mai 2020 car certains montants ou informations n'étaient pas définis.

Madame le Maire précise que cette délibération permet d'engager les démarches avant la tenue d'un conseil municipal mais que tout est exposé à l'assemblée délibérante et la plupart du temps délibéré par la suite.

Madame le Maire donne lecture des différentes délégations.

Exemples :

- Ligne de trésorerie montant 200 000 € (anciennement 100 000 €).

- De fixer dans la limite de 1000,00 € les tarifs des droits de voirie Limite de 50 000 € pour les emprunts.
 - Passation des marchés jusqu'à 90 000 € HT.
 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages n'excède pas 5 000,00 €.
 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions (dans la limite de 5 000,00 €).

Vote 11 Pour

Assiettes des coupes de bois

L'objectif de cette délibération est de définir les coupes de bois à asseoir en 2022 pour les futures ventes .

Les parcelles concernées sont 17, 24, 27, 64, 69, 76u.

Vote 11 Pour

Il est demandé de faire modifier le devis transmis par l'ONF en enlevant, entre autres, la fourniture et pose d'un panneau cela pourra être fait en interne.

Montant du nouveau devis 6 970,00 € au lieu de 9 520,00€.

Accord Logiciel mutualisé eau / assainissement

La Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras souhaite mettre en place un logiciel mutualisé eau et assainissement avec les communes

La commune, après réflexion, accepte de participer à ce logiciel mutualisé. Une formation sera dispensée aux agents dès son installation.

Coût de ce logiciel pour les communes : 5 € par abonné et 0.50 € de fonctionnement par abonné. Cette somme pourrait être prise en charge par la Communauté de Communes.

La commune donne un accord de principe pour la mise en place de ce logiciel mutualisé .

Vote 11 Pour

⬇ Projet

Aménagement du torrent de Peynin

Plusieurs sujets pour ce dossier :

- ✓ Problèmes au niveau des propriétaires (qui n'ont pas été très informés sur le prélèvement des matériaux).
- ✓ Echange parcelle 60/62 à surface égale dans le torrent de Peynin – piquetage pour le détachement de parcelle à surface égale.
- ✓ Elargissement du Guil (compétence GEMAPI) - projet d'aménagement du cône de déjection du torrent de Peynin et du Guil à la confluence. Pour ce faire la commune doit mettre à disposition des terrains communaux (cette procédure est simplifiée).

✓ Zone de dépôt de matériaux : 20 000 m³ de déblai. Un terrain a peut-être été trouvé mais il y a deux parcelles appartenant à des privés à côté (Devillaine et Prieto).

Autorisation au Maire à signer tous les documents pour la mise à disposition de parcelles pour l'aménagement du cône de déjection du torrent de Peynin .

Parallèlement, un courrier va être adressé à la Direction Départementale des Territoires, pour savoir si leurs services acceptent que la commune conserve la route longeant le Peynin, qui dessert la zone artisanale.

Vote 11 Pour

L'ordre étant épuisé la séance est levée à 20h00.

